

Quelle insertion pour les diplômés de master 2008 ?

Interrogés 30 mois après l'obtention de leur diplôme, les diplômés de master 2008 sont entrés sur le marché du travail dans un contexte économique difficile. Pourtant, même si des différences demeurent entre domaines de formation, leurs conditions d'emploi demeurent bonnes, tant pour ce qui concerne le temps d'accès au premier emploi que la stabilité. Une fois encore, la préparation à l'insertion en cours d'études (stages, apprentissage...) favorise très nettement l'entrée sur le marché du travail.

Un temps d'accès à l'emploi plus court pour les stagiaires et apprentis

Parmi les diplômés de master 2008, 92 % ont déjà occupé au moins un emploi depuis l'obtention de leur diplôme et ont intégré le marché du travail en 3,8 mois¹ en moyenne. Plus de 65 % d'entre eux ont trouvé un emploi en trois mois ou moins.

L'expérience acquise en entreprise pendant le stage ou l'apprentissage du master a été déterminante pour le temps d'accès à l'emploi après le diplôme : 3,7 mois en moyenne pour ceux pourvus d'une expérience contre 7,9 mois en moyenne pour les autres. Parmi ceux qui ont eu une expérience en entreprise pendant leur deuxième année de master, les diplômés inscrits sous le régime de l'apprentissage ou en contrat de professionnalisation s'insèrent en moyenne plus rapidement que les autres (3,5 mois et 2,9 mois contre 4,0 mois pour les diplômés en formation initiale classique). De plus, si le stage est obligatoire pour les diplômés de masters professionnels, ce n'est pas le cas pour ceux de masters recherches. Seuls 50 % des ces derniers ont eu une expérience en entreprise en deuxième année de master, et dans l'ensemble, leur temps d'accès à l'emploi est plus long (4,6 mois contre 3,6 mois pour les diplômés de masters professionnels). Toutefois, quand ils sont pourvus d'une expérience en entreprise, les diplômés de masters recherches s'insèrent plus rapidement que les autres (2 mois contre 3,6 mois).

Temps d'accès à l'emploi selon l'expérience acquise en M2

	Temps d'accès (en mois)
Pas d'expérience en entreprise	7,9
Une expérience en entreprise	3,7
Formation par apprentissage	3,5
Contrat de professionnalisation	2,9
Formation initiale (stage)	4,0
Ensemble des masters	3,8

Source : Enquête insertion des masters 2008, 2011

Les diplômés de master en 2008

Une grande majorité des diplômés avait validé une licence avant d'intégrer le master (81 %). Toutefois, 8 % étaient titulaires d'un autre master et 7 % d'un diplôme d'ingénieur. La plupart des enquêtés s'est inscrite en master dans la continuité de ses études (93 %), une minorité seulement était en reprise d'études.

63 % des diplômés étaient en formation initiale classique et 88 % d'entre eux ont effectué au moins un stage. Les étudiants en contrat d'apprentissage (33 %) et ceux en contrat de professionnalisation (4 %) étant de fait en alternance, ce sont finalement plus de neuf diplômés sur dix qui ont bénéficié d'une expérience en entreprise durant leur deuxième année de master.

La carte des formations étant structurée par type de master et statut à l'inscription des étudiants, tous les diplômés en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation sont concentrés dans les masters professionnels dont ils représentent 51 % des effectifs. Tous les diplômés des masters recherches et ceux des masters à orientation recherche et professionnelle sont pour leur part en formation initiale classique.

¹ Le temps d'accès à l'emploi est calculé pour les personnes n'ayant pas poursuivi d'études en 2008-2009.

Pour leur premier emploi², près de 70 % des diplômés bénéficiaient d'un contrat stable (dont une quasi-totalité de CDI) et une même proportion appartenait à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, selon la nomenclature de l'INSEE (PCS). Par ailleurs, presque tous travaillaient à temps complet (96 %). Pour ce premier emploi, les diplômés ont le plus souvent été embauchés dans une entreprise privée (80 %), 6 % ont intégré un organisme public, et dans une moindre mesure, une association, une collectivité territoriale et une entreprise publique (4 % dans chaque cas). Seulement 8 diplômés ont créé leur entreprise, soit 1 % des enquêtés. Le premier emploi se situait dans la majorité des cas en France (94 %), et à plus forte raison en Ile-de-France (88 % d'entre eux). Enfin, le salaire net moyen à l'embauche était de 1 893 euros³.

Connaître une situation stable dès l'embauche fait décroître la probabilité de changer d'emploi par la suite. Ainsi, les diplômés n'ayant occupé qu'un seul emploi depuis leur insertion sur le marché du travail et toujours en emploi au moment de l'enquête connaissent une situation plus stable : plus souvent sur des postes appartenant à la catégorie des cadres (76 %), ils ont aussi plus fréquemment des contrats stables (88 %) et percevaient à l'embauche un salaire mensuel net moyen élevé (1 950 euros). A l'inverse, quand la situation à la première embauche est moins favorable, le nombre d'emplois occupés augmente : la proportion de contrats stables diminue (43 % quand les diplômés ont connu deux emplois, 32 % quand ils en ont eu trois ou plus) et une

moindre part est classée parmi la catégorie des cadres (respectivement 70 % et 41 %). Enfin, le salaire net moyen à l'embauche est aussi une fonction décroissante du nombre d'emplois : 1 819 euros quand les diplômés ont eu deux emplois, 1 564 euros quand ils en ont connu plus.

Caractéristique du 1^{er} emploi selon le nombre d'emplois occupés parmi les enquêtés toujours en emploi

	1 emploi	2 emplois	3 emplois ou plus	Ensemble
Effectif	343	141	66	550
% contrat stable	88 %	43 %	32 %	69 %
% PCS cadres	76 %	70 %	41 %	70 %
Salaire moyen à l'embauche	1 950 €	1 819 €	1 564 €	1 893 €

Source : Enquête insertion des masters 2008, 2011

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPE-MLV en 2008. Ceux-ci ont été enquêtés par téléphone, et dans une moindre mesure par mail, entre février et mars 2011 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2010 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel particulier et ont par conséquent été retirés de l'étude. L'enquête exhaustive a permis de recueillir 756 questionnaires parmi les 956 diplômés de master (hors formation continue), soit un taux de réponse de 79 %.

L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés de master concerne ceux n'ayant au plus que leur master à faire valoir sur le marché de l'emploi. Aussi, les étudiants ayant validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention du master ne sont pas pris en compte (27 enquêtés soit 3,6 % des diplômés).

81 % de diplômés en emploi au moment de l'enquête

Trente mois après l'obtention de leur master, 81 % des diplômés sont en emploi, et 8 % en recherchent un (soit 61 personnes). Le taux de chômage est de 9 %. En moyenne ces diplômés recherchent un emploi depuis un peu plus de 8 mois. Toutefois, 21 % des diplômés qui recherchent un emploi au moment de l'enquête n'en ont jamais occupé depuis leur master, soit moins de 2 % de l'ensemble des diplômés. Par ailleurs, au moment de l'enquête, 10 % sont en études et 1 % est inactif.

Le taux de chômage pour l'ensemble des actifs au moment de l'enquête est cohérent avec la conjoncture actuelle où au dernier trimestre 2010, il s'établissait à 9,2 % pour la métropole. Il semble a priori même bien inférieur à celui des jeunes de moins de 25 ans sur le plan national (22,3 %). Néanmoins, tous les types de diplômes ne sont pas concernés par le chômage dans la même mesure. La carte des formations est structurée par domaine d'études et type de master et ces deux facteurs sont par conséquent étroitement liés. En effet, le taux de chômage atteint son maximum parmi les diplômés de masters recherches et professionnels (18 %). Or, dans ce type de master, 38 % des diplômés étudiaient dans le domaine *Ville territoire et environnement*, d'où un taux de chômage également élevé pour ce domaine (12 %).

De plus, la nationalité des diplômés est un facteur d'influence important du taux de chômage. En effet, les étudiants de nationalité étrangère sont plus souvent au chômage que ceux de nationalité française (17 % contre 8 %) et les premiers recherchent un emploi depuis plus longtemps en moyenne (11,3 mois contre 6,4 mois).

Enfin, le taux de chômage varie aussi selon le statut à l'inscription des diplômés : les apprentis sont moins souvent en recherche d'emploi que les autres (5 % contre 13 %).

² Situation à la première embauche pour ceux en emploi au moment de l'enquête

³ Le salaire moyen à l'embauche est calculé pour les salariés exerçant en France à temps complet.

84 % d'emplois stables

Les diplômés en emploi ont pour la grande majorité d'entre eux des emplois stables (84 %) : en CDI (82 %) ou fonctionnaires (2 %). Toutefois, 13 % occupent des emplois non stables 30 mois après l'obtention de leur master, et 23 % parmi eux sont dans une situation précaire (CDD de moins de 6 mois, contrats d'intérim, intermittent du spectacle, vacations horaires, etc). Par ailleurs, très peu (3 % des enquêtés en emploi) sont non salariés : ces diplômés sont principalement gérants ou en freelance. Quasiment tous les diplômés exercent à temps complet, une grande majorité travaille en France (93 %) et plus particulièrement en Ile-de-France (79 % d'entre eux). 74 % des diplômés en emploi appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, 21 % à celle des professions intermédiaires. Une minorité (1 %) occupe des emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises. Au final, moins de 5 % des diplômés occupent des postes d'employés.

Près de 8 diplômés sur 10 exercent dans le secteur privé, et dans plus d'un cas sur deux dans une entreprise de plus de 200 salariés. En moyenne, les diplômés en emploi au moment de l'enquête perçoivent un salaire net mensuel de 2 145 euros.

Globalement, 82 % des diplômés en emploi pensent que les missions qui leurs sont confiées correspondent à leur niveau d'études. De plus, une majorité (66 %) estime mettre en œuvre dans son emploi des compétences acquises pendant son master. Logiquement ces proportions sont plus faibles pour les diplômés occupant des postes moins qualifiés : 27 % estiment que leur emploi est en adéquation avec leur niveau d'études contre 89 % des cadres. S'agissant des compétences à mettre en œuvre, les proportions varient de 23 % pour les employés à 71 % pour les cadres.

Insertion professionnelle à 30 mois selon le profil des diplômés

	Effectif	Temps d'accès à l'emploi	Taux de chômage	% contrats stables	% PCS cadres	% exerçant dans une entreprise privée	Salaire moyen à 30 mois
Ensemble des masters professionnels	530	3,6	8%	85%	74%	82%	2 150 €
Formation par apprentissage	243	3,5	5%	90%	87%	85%	2 263 €
Contrat de professionnalisation	29	2,9	4%	85%	74%	85%	2 104 €
Formation initiale classique	258	3,8	11%	80%	62%	78%	2 009 €
Ensemble des masters recherches*	98	4,6	10%	78%	53%	58%	2 220 €
Ensemble des masters recherches&pro*	101	5,1	18%	77%	80%	73%	2 081 €
Ensemble	729	3,8	9%	84%	73%	79%	2 145 €

Champ : hors diplômés qui ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention du master

* Tous les diplômés des masters recherches et recherches et professionnels sont en formation initiale classique

Source : Enquête insertion des masters 2008, 2011

Meilleure insertion professionnelle pour les apprentis

Les diplômés inscrits en contrat de professionnalisation ou sous le régime de l'apprentissage pendant leur deuxième année de master cumulent le temps d'accès à l'emploi le plus court (respectivement 2,9 mois et 3,5 mois en moyenne) et la situation professionnelle la plus favorable au moment de l'enquête : taux de chômage faible et stabilité des contrats.

Or, les apprentis sont tous en master professionnel ; ils représentent d'ailleurs plus d'un diplômé sur deux dans ce type de master. Logiquement, les diplômés de masters professionnels affichent une situation professionnelle plus stable que ceux de masters recherches et ceux de masters recherches et professionnels. De surcroît, les apprentis se démarquent même au sein des masters professionnels : un taux de chômage plus faible 30 mois après l'obtention de leur diplôme (5 % contre 11 %), des postes plus souvent classés dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (87 % contre 62 %), davantage de contrats stables (90 % contre 80 %), et un salaire net mensuel moyen de plus de 250 euros supérieur. Un des éléments explicatifs peut résider dans le fait que 85 % des apprentis exercent dans le secteur privé quand ce n'est le cas que de 78 % des diplômés en formation initiale.

Une proportion importante des diplômés de masters recherches poursuivent leurs études au moment de l'enquête (45 %) et préparent d'ailleurs une thèse dans 78 % des cas. Toutefois, quand ils sont en emploi dans le secteur privé (58 % d'entre eux), leurs conditions d'emploi se rapprochent, voire surpassent, celles des apprentis : une quasi-totalité de contrats stables (96 %) et un salaire moyen net mensuel de 2 491 euros.

Evolution positive des conditions d'emploi sur 30 mois

Au regard des situations à la première embauche et au moment de l'enquête, les diplômés ayant connu plusieurs emplois tendent à stabiliser leur situation professionnelle 30 mois après leur diplôme. Pour ces diplômés, le changement d'emplois est vecteur de conditions professionnelles plus favorables. De fait, au moment de l'enquête, les conditions d'emploi des diplômés sont meilleures : la proportion des contrats stables est en hausse de 20 points, celle des diplômés appartenant à la catégorie des cadres a augmenté de

Evolution des conditions d'emplois pour les diplômés ayant connu plusieurs emplois

	A l'embauche	Au moment de l'enquête
Quand ils ont connu plusieurs emplois		
% contrats stables	37 %	77 %
% PCS cadre	61 %	70 %
Salaire moyen net mensuel	1 790 €	2 137 €
Quand ils n'ont connu qu'un emploi		
Salaire moyen net mensuel	1 950 €	2 148 €

Source : Enquête insertion des masters 2008, 2011

9 points. Enfin, le salaire net mensuel est supérieur de plus de 300 euros. Les diplômés n'ayant connu qu'un seul emploi depuis l'obtention de leur master ont aussi évolué positivement dans leur emploi : leur salaire moyen net mensuel est en hausse de plus de 200 euros en moyenne. Finalement, 30 mois après l'obtention de leur master, les insertions professionnelles contrastées s'amenuisent, mais ceux qui sont restés dans leur première entreprise connaissent des situations plus favorables que les autres. L'insertion professionnelle des diplômés et le nombre d'emplois occupés sont également contrastés selon le domaine de formation. Les diplômés du domaine *Sciences et technologies* ont des conditions d'emploi plus favorables dès l'embauche. D'ailleurs, 73 % n'ont occupé qu'un seul emploi depuis l'obtention du master, contre 63 % des diplômés du domaine *Ville, territoire, environnement* et *Entreprises, service* et moins de 50 % des *Culture et sociétés*. Dès l'embauche, les diplômés de *Sciences et technologies* sont plus souvent cadres que les autres (93 % contre 67 % en moyenne), et davantage en contrat stable (86 % contre 64 %). Leur premier salaire moyen est élevé (2 160 euros), de 280 euros supérieur par rapport à la moyenne et jusqu'à 700 euros de plus que les diplômés du domaine *Culture et sociétés*.

Indicateurs d'insertion et caractéristiques du premier emploi selon le domaine d'études

	Temps d'accès à l'emploi (en mois)	% recrutés dans l'entreprise du stage/apprentissage*	% contrat stable	% PCS cadres	Salaire moyen à l'embauche
Sciences et technologies	1,4	54%	86%	93%	2 160 €
Entreprises, services	4,1	37%	66%	67%	1 884 €
Culture et sociétés	5,3	24%	44%	36%	1 426 €
Ville, Territoire et Environnement	4,8	45%	51%	70%	1 697 €
Ensemble	3,8	39%	64%	67%	1 876 €

Source : Enquête insertion des masters 2008, 2011

* La part de diplômés recrutés dans l'entreprise de leur stage/apprentissage est calculé sur ceux ayant déjà eu un emploi

Près de 10 % des diplômés en études 30 mois après le master

15 % des diplômés ont poursuivi leurs études l'année suivant leur master. C'est le cas de 8 % des diplômés de masters professionnels, 17 % des diplômés des masters recherches et professionnels et 54 % de ceux des masters recherches. Les choix de formation des diplômés diffèrent selon les profils. Ainsi, si les masters recherches et masters recherches et professionnels se tournent davantage vers des thèses (67 % des poursuivants de ces types de master quelque soit l'année), les diplômés de masters professionnels ont, quant à eux, souvent opté pour une inscription dans un autre master (36 %) ou master spécialisé (11 %). Pour les masters recherches, la poursuite d'étude et à plus forte raison, la poursuite en thèse, signifie la validation d'un diplôme de niveau supérieur. En revanche, s'agissant des masters professionnels, la poursuite d'étude semble davantage s'assimiler à la recherche d'une double compétence avant d'entrer sur le marché de l'emploi.

Parmi les poursuivants l'année suivant le master, 59 % se sont inscrits dans une formation trois années consécutives, soit 9 % de l'ensemble des diplômés. Par ailleurs, 35 diplômés (soit 5 % des répondants) ont finalement repris leurs études après une ou deux années d'interruption.

Trente mois après l'obtention du master, 10 % des diplômés sont en études, et majoritairement en thèse (73 %). D'ailleurs, presque tous (96 %) la préparent depuis la sortie du master. 43 % des doctorants ont obtenu une allocation de recherche, les autres ont des sources de financement diverses : un emploi (17 %), une bourse d'organisme (10 %), etc. Six doctorants sur dix sont inscrits à l'Université Paris-Est et seulement 8 % ont choisi des établissements à l'étranger. Par ailleurs, 15 % des diplômés en études sont inscrits en master et 10 % en masters spécialisés. D'autres encore préparent les concours de l'enseignement (8 %).

En somme, 13 % des diplômés de master ont validé ou sont susceptibles de valider un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master à la fin de l'année 2010-2011 (respectivement 5 % et 8 %). Reste à savoir quel gain pourront retirer ces diplômés de ce bagage supplémentaire pour entrer sur le marché du travail, en termes d'insertion professionnelle comme de conditions d'emploi.

Pour aller plus loin

DARES

Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2010
DARES, DARES Analyses n°029, avril 2011.

MONCEL Nathalie

Quels emplois pour les débutants diplômés du supérieur ?
CEREQ, Net.doc 67, août 2010.